

PREFECTURE DE L'AUDE

COMMUNE DE

Castelnaudary

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n°2



**ELABORATION
P.L.U.I.**

Approuvé le :

28 MARS 2023

Modifications - Révisions allégées - Mises à jour

Modification simplifiée n°1 approuvée le 15 avril 2019

Modification de droit commun n°2 approuvée le 28 mars 2023

VISA

Date : 04 AVR. 2023

Le Maire
Patrick MAUGARD



**Procès Verbal du
commissaire enquêteur**

0.3.3

Jean-Luc Roux
Commissaire-enquêteur

Trèbes, le 15 février 2023

PROCES-VERBAL de SYNTHESE

de l'enquête publique relative au projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castelnaudary (11400) ayant pour objet :

- 1) *La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de Picotis* afin d'affirmer une diversification de l'offre en logement sur le territoire communal.

- 2) *Les modifications du règlement (écrit et graphique) du PLU:*
 - Modification ou suppression d'emplacements réservés, les projets des collectivités bénéficiaires ayant évolué,
 - Modification de l'article « U3-9- Emprise au sol des constructions » afin de préciser les conditions relatives aux annexes notamment.
 - Article N11- Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords, afin de définir des prescriptions en adéquation avec les caractéristiques du bâti existant sur l'aérodrome.

- 3) *La mise à jour des annexes : servitudes d'utilité publique_:*
 - Arrêté n° DDTM-SUEDT-MDD-2018-8001 du 08/11/2018 portant approbation des cartes de bruit des routes départementales suivantes : RD13, RD31, RD32, RD104, RD118, RD119, RD149, RD168, RD342, RD607, RD620, RD627, RD6009, RD6113, RD6139, RD6161, RD6313 sur le territoire de l'Aude.
 - Arrêté n°DDTM-SUEDT-MDD-2018-03 du 08/11/2018 portant application des cartes de bruit du réseau ferroviaire sur le territoire du département de l'Aude.
 - Arrêté DDTM-SUEDT-MDD_2018-005 du 17/12/2018 portant approbation des cartes de bruit des autoroutes nationales concédées sur le territoire du département de l'Aude.

=====

Conformément à l'Art R 123-18 du Code de l'Environnement issu du Décret 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'Enquête Publique, je vous remets le présent procès-verbal de synthèse, ce mercredi 15 février 2023, en mairie de Castelnaudary, en votre qualité de maître d'ouvrage, autorité organisatrice de

l'enquête publique relative au projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castelnaudary (11400).

L'enquête publique s'est déroulée du 31 janvier 2023 au 15 février 2023, dont voici le procès-verbal de synthèse (2 pages).

En vertu du même article, vous disposez d'un délai de 15 jours pour me faire parvenir le cas échéant une réponse écrite par voie postale à mon domicile.

Je me dois de vous signaler que ce procès-verbal de synthèse et votre éventuelle réponse seront évoqués dans mon Rapport et y seront annexés.

Cette Enquête Publique s'est déroulée dans un excellent climat.

La participation du public n'a été pas été importante. Seule une personne a émis une observation sur le registre d'enquête publique lors des permanences du commissaire enquêteur. Cette observation ne concerne que des intérêts privés hors objets de l'enquête.

Aucun courrier concernant l'enquête n'a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, et aucun courriel concernant l'enquête n'a été reçu sur l'adresse électronique dédiée : « modificationplu@ville-castelnaudary.fr ».

Le Maître d'ouvrage prendra en considération les remarques et observations des personnes publiques : celles de la DDTM concernant la modification de l'OAP de Picotis, les modifications des règlements écrit/graphique, et la mise à jour des servitudes d'utilité publique ; et celles du Département relatives à l'OAP de Picotis en ce qui concerne l'accès du futur lotissement sur la RD33 et l'aménagement des abords.

Je tiens à vous remercier pour l'accueil qui m'a été réservé par Monsieur François Demangeot adjoint à l'urbanisme ainsi que par ses services : Madame Fathia Bourrel cheffe de service et son adjointe Madame Aline Gotti. Toutes ces personnes ont fait preuve d'une grande disponibilité.

En conséquence dès réception de votre réponse, je finaliserai mon rapport d'enquête avec mes conclusions et mon avis motivé.

Fait à Trèbes le 15 février 2023.

Jean-Luc Roux,
Commissaire enquêteur

